

Procès-verbal de la réunion du conseil municipal du 2 juin 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le deux juin, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Nadia JAUZELON, Maire.

Etaient présents : Nadia JAUZELON, Jean-Gilles RONDONNET, Laurent CABANES, Sébastien RAMBAUD, Joanna BAUDRE, Michaël BAUDRY, Patrick MORIN, Jean-Baptiste LARGEAU, Baptiste BOBIN, Guillaume GUÉRIN, Bruno CARDINAUD, Michel GRANDCHAMPS.

Absents et excusés : Marie-Hélène LARDJANE qui avait donné pouvoir à Michel GRANDCHAMPS et Véronique DUCOULOMBIER

Guillaume GUÉRIN a été désigné secrétaire de séance

Date de la convocation : 26 mai 2025

Ordre du jour :

- *Choix du prestataire : Réfection de la voirie communale par point à temps (PATA)*
- *Devis travaux de voirie*
- *Vote des subventions 2025*
- *Convention de mise à disposition de mobilier scolaire avec la commune de Saint Georges de Rex*
- *Convention relative à la mise en place d'un accueil de loisirs sans hébergement à St Hilaire La Palud*
- *Achat matériel pour la boulangerie et décision modificative sur le budget principal et le budget annexe boulangerie*
- *Vente terrain parcelle cadastrée AO 413*
- *Remboursement frais d'achat de matériel à un élu*
- *Remboursement pour la location salle d'Irleau*
- *Projet lotissement La Couarde II*
- *Questions diverses*

Approbation du conseil municipal du 5 mai 2025

Madame Le Maire demande à l'assemblée s'il y a des observations à formuler sur le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 5 mai 2025.

Aucune remarque n'étant formulée, le conseil municipal à l'unanimité, approuve le procès-verbal de la séance du 5 mai 2025 tel qu'il a été rédigé.

Choix du prestataire : Réfection de la voirie communale par point à temps (PATA) **(250-02-06-2025)**

Madame Le Maire rappelle que lors de l'élaboration du budget, le conseil a pris l'engagement de prévoir des travaux de réfection, d'amélioration et/ou de mise en sécurité des voiries et chemins, tous les ans.

Laurent Cabanès présente au conseil les différents devis pour la réalisation des travaux de point à temps afin de choisir un prestataire. Il précise que la demande a été faite pour 10 tonnes d'enrobé.

- EUROVIA : 10 900.00 € HT soit 13 080.00 € TTC
- COLAS : 9 400.00 € HT soit 11 280.00 € TTC
- EIFFAGE : 9 600.00 € HT soit 11 520.00 € TTC

Patrick Morin précise qu'il faudrait que cette intervention soit effectuée avant l'automne.

Après avoir étudié les différents devis et en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité :

- De retenir l'offre la moins disante de l'entreprise COLAS 5 route des sablières 79600 AIRVAULT, pour un montant de 11 280.00 € TTC
- Autorise Madame Le Maire à signer le devis correspondant.

Devis travaux de voirie

(251-02-06-2025)

Laurent Cabanès, adjoint, expose que des travaux de voirie sont prévus au budget pour 2025. Il est prévu la réfection totale des rues : Rues de la poste, de l'église, route de Niort, rue des Vergers, parking de l'école, chemin rural route d'Arçais, chemin piéton accès boulangerie, trottoirs rue des écoles et rue Poliche.

Une consultation a été effectuée auprès de trois entreprises, Laurent Cabanès présente les devis :

- COLAS : 44 441.00 € HT soit 53 329.20 € TTC
- EIFFAGE : 49 056.80 € HT soit 58 868.16 € TTC
- SARL ROCHE : 41 375.00 € HT soit 49 650.00 € TTC

Après avoir étudié les différents devis et en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité décide :

- De retenir l'offre la moins disante de l'entreprise SARL ROCHE 47 rue de la Courance 79270 VALLANS, pour un montant de 49 650.00 € TTC
- D'autoriser Madame Le Maire à signer le devis émis correspondant

Attribution des subventions – budget 2025

(252-02-06-2025)

La commission vie sociale expose l'étude des demandes de subventions reçues par la commune. L'ensemble des subventions retenues s'élève à 6 871.50 €. Les demandes de subventions de la banque alimentaire, Restos du coeur, un hôpital pour les enfants ne répondent pas aux critères du règlement communal sur les subventions. Une discussion s'engage autour de la demande de la « Maraîtrie », à laquelle aucune somme n'est attribuée. Bruno Cardinaud informe que la commission souhaite avoir l'avis du conseil. Après délibération, il est décidé d'accorder 0.5 €/habitant à la « Maraîtrie ». Concernant « Radio Pigouille » le conseil souhaite les rencontrer pour mieux connaître l'association avant de faire une réponse favorable. La demande est ajournée. Bruno Cardinaud précise que le montant alloué au comité des fêtes tient compte des investissements que l'association doit faire cette année.

La commission tient également à informer le conseil que les associations « Les Petits Danseurs du Marais » et « Les Petits Schtroumpha » n'ont pas demandé de subvention cette année car ils rentrent dans leur frais.

Après avoir pris connaissance de la proposition de la commission vie sociale, le conseil municipal par 1 abstention et 12 voix pour, valide le montant des subventions pour l'année 2025 comme suit :

Liste des Associations	Vote Budget 2025
AMICALE DES DONNEURS DE SANG BÉNÉVOLES DU MARAIS	200,00 €
APEP ASSOCIATION DE PARENTS D ELEVES RPI ARCAIS/LE VANNEAU-IRLEAU	400,00 €
ASSOCIATION DE CHASSE AGREEE 79270 VANNEAU-IRLEAU	€
CLUB SPORTIF DE LA VENISE VERTE Coulon Sansais Le Vanneau-Irleau Saint Georges Magné	400,00 €
COMITE DES FETES 79270 LE VANNEAU-IRLEAU	3 000,00 €
ENSEMBLE MUSICAL 79270 LE VANNEAU-IRLEAU	500,00 €
LES VÉNUSIENNES (Gym Volontaire) - LE VANNEAU-IRLEAU	400,00 €
REVEIL DU MARAIS AEP (cinéma) 79210 ST HILAIRE LA PALUD	650,00 €
ADMR Saint Hilaire La Palud (1€/hab)	881,00 €
Les CAVALIERS DU MARAIS	€
LA MARAITRIE (0.5€/hab)	440,50 €
RADIO PIGOUILLE	€
	6 871.50 €

Convention de mise à disposition de mobilier scolaire avec la commune de Saint Georges de Rex

(253-02-06-2025)

Madame Le Maire informe l'assemblée que l'école a sollicité le prêt de mobilier scolaire notamment de table et chaises.

La commune de Saint Georges de Rex propose le prêt d'une grande table (10 enfants de maternelle) et de chaises adaptées.

Une convention entre les deux communes permet de définir les modalités et conditions de prêt de ce mobilier.

Après avoir pris connaissance de la convention et en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité :

- Adopte les termes de la convention de mise à disposition de mobilier scolaire au sein de l'école du Vanneau-Irleau
- autorise Madame Le Maire à signer la convention et tous documents se rapportant à cette affaire.

Convention avec le centre socio-culturel du Pays Mauzéen relative à la mise en place et au financement d'un accueil de loisirs sans hébergement

(254-02-06-2025)

Madame Le Maire présente à l'assemblée une convention entre les communes d'Arçais, Saint Georges de Rex, Saint Hilaire La Palud, Le Vanneau-Irleau et le centre socio-culturel du Pays Mauzéen pour la mise en place et le financement d'un accueil de loisirs sans hébergement pour l'été 2025.

Les charges de personnel telles que définies dans ladite convention seront réparties entre les communes participantes au prorata du nombre de jours de présence effective des enfants à l'issue de la période. Le Centre de Loisirs de Mauzé sur Le Mignon fournira les animateurs, leur qualification et leur nombre seront déterminés en fonction du nombre d'enfants inscrits comme le prévoit la réglementation.

Jean-Baptiste Largeau demande s'il s'agit d'une simple garderie ou bien s'il y a des activités ?

Il est répondu que des animateurs qualifiés seront présents pour faire des activités avec les enfants.

Après avoir pris connaissance de la convention et en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité autorise Madame Le Maire à signer la convention et tous documents se rapportant à cette affaire.

Acquisition de matériel pour la Boulangerie et décision modificative n° 1 au budget principal et budget annexe boulangerie

(255-02-06-2025)

Madame Le Maire informe le conseil municipal que l'armoire négative de la boulangerie ne fonctionne plus. Possibilité de récupérer une armoire négative bien entretenue (2^{ème} marque en boulangerie) d'une boulangerie qui ferme. Le compresseur sera changé et neuf.

Elle donne lecture à l'assemblée d'un devis de l'entreprise FB Equipement pour son remplacement par un conservateur 6 portes négative CFI d'occasion pour un montant de 9 300 € HT soit 11 160.00 € TTC.

Madame Le Maire précise que pour l'achat du matériel, les crédits sur le budget annexe boulangerie sont insuffisants, aussi, elle propose d'adopter la décision modificative suivante :

Budget principal

Section dépenses d'investissement

Chapitre	Article	Nature	Inscrits au Budget 2025	Décision modificative	Montants actualisés
27	27638	Autres établissements publics	2129.14€	+11 160.00 €	13 289.14 €
23/041	231	Immobilisations corporelles en cours	698.25 €	-11 160 .00 €	238 538.25 €

Budget Boulangerie

Section dépenses d'investissement

Chapitre	Article	Nature	Inscrits au Budget 2025	Décision modificative	Montants actualisés
021	2188	Autres immobilisations corporelles	0	+ 11 160.00 €	11 160,00 €

Section Recettes d'investissement

Chapitre	Article	Nature	Inscrits au Budget 2025	Décision modificative	Montants actualisés
016	168748	Autres communes	2 129.14 €	+ 11 160.00 €	13 289.14 €

Après avoir étudié le devis et en avoir délibéré, le conseil municipal par une abstention et 12 voix pour :

- Décide de retenir le devis de FB Equipement pour un montant de 11 160.00 € TTC.
- Autorise Madame Le Maire à signer tous documents relatifs à ce dossier
- Accepte la décision modificative budgétaire proposée
- Autorise Madame Le Maire à passer les écritures comptables nécessaires à ce mouvement de crédit.

Vente terrain parcelle cadastrée AO 413

(256-02-06-2025)

Madame Le Maire informe l'assemblée que la commune possède un terrain derrière la salle des fêtes, cadastré AO 73 situé en zone UA. Suite à la division de la parcelle AO 73, la parcelle AO 413 d'une contenance de 310 m2 est en nature de terrain non bâtie, enclavé en zone constructible.

Elle rappelle que Monsieur et Madame Trouvé Jean-Marc, propriétaires de la parcelle voisine, à savoir la parcelle cadastrée AO 64 ont déclaré être intéressés pour acquérir une partie de la parcelle. Cette vente de terrain communal permettrait à l'intéressé d'en faire un jardin.

Dans un avis en date du 23 avril 2025, le service du pôle d'évaluation domaniale de la Vienne a estimé la valeur vénale du terrain au prix de 4 020 euros soit 12.97 €/m2. Madame le Maire propose de la vendre au prix de 3 900 euros avec en supplément, la prise en charge par l'acquéreur des frais de bornage.

Suite au bornage et à la division de parcelle, la commune conserve la parcelle AO 412 et par conséquent le bâtiment qui est dessus.

Vu l'article L 2121-29 du CGCT

Vu l'article L 2241-1 du CGCT précisant que le conseil municipal délibère sur la gestion des biens et opérations immobilières effectuées par la commune,

Madame Le Maire propose la mise en vente d'un terrain communal sis rue de la mairie, cadastré AO 413, d'une contenance de 310 m2, classé en zone UA du PLUi.

Considérant les frais de bornage d'un montant de 1 190.64 € TTC

Considérant l'avis en date du 23 avril 2025 par lequel le service du Pôle d'évaluation domaniale de la Vienne estime la valeur vénale de la parcelle à un montant de 4 020 euros et dont la teneur a été communiquée aux membres du conseil municipal.

Le conseil municipal après en avoir délibéré, par une abstention et 12 voix pour :

- Décide de vendre le terrain communal sis rue de la mairie cadastré AO 413, d'une contenance de 310 m2 au prix de 3 900 euros
- Dit que les frais de bornage, d'actes et d'enregistrements seront à la charge de l'acquéreur
- Charge Madame Le Maire d'effectuer toutes les formalités nécessaires et signer tous les documents afférents à cette cession.

Remboursement frais d'achat de matériel à un élu

(257-02-06-2025)

Madame Le Maire informe que Jean-Gilles Rondonnet, 1^{er} adjoint a dû acheter sur internet, à titre exceptionnel, pour les besoins de la commune :

- Deux panneaux de signalisation d'un nouvel aménagement suite aux travaux de la traversée du bourg du Vanneau
- Des banderoles en vinyle dans le cadre de l'inauguration de la traversée du bourg du Vanneau

Il y a donc lieu de procéder au remboursement des frais engagés par Monsieur Jean-Gilles Rondonnet, 1^{er} adjoint, pour le compte de la commune. Le montant total des frais s'élève à 373.69 euros TTC.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité :

- Décide de rembourser les frais d'achat d'un montant de 373.69 € TTC à Monsieur Jean-Gilles Rondonnet, par l'émission d'un mandat.

Remboursement pour la location de la salle d'Irleau

(258-02-06-2025)

Madame Le Maire informe l'assemblée qu'une administrée habitant la commune avait réservé la salle d'Irleau avec la cuisine pour un anniversaire le week-end du 10 et 11 mai dernier, pour un montant de 110 euros. Cependant, le frigo était en panne et le dépanneur n'a pu intervenir dans les délais. La personne a dû avoir recours à la location d'une remorque frigorifique.

Devant cet incident, il est proposé de faire un geste vis-à-vis de cette personne et de bien vouloir procéder à un remboursement partiel de la location.

Patrick Morin propose la location de la salle sans la cuisine

Michaël Baudry estime qu'il faut faire plus.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal par un contre, deux abstentions et 10 voix pour :

- Décide de procéder à un remboursement de 50 euros à la personne concernée par la location de la salle.

Projet lotissement La Couarde II

Madame Le Maire souhaite l'avis du conseil sur l'étude de faisabilité d'un lotissement sur le modèle Couarde I réalisée par la Communauté d'Agglomération de Niort. Il s'agit d'une proposition différente de la Couarde I, qui prend en compte une étude de marché et les besoins de la population. Une partie correspondrait à nos attentes avec des maisons individuelles sur de petites parcelles et une autre partie proposerait des maisons à étages à destination de logements sociaux.

Madame Le Maire fait un tour de table pour avoir l'avis de chacun. Il en ressort des avis partagés notamment sur la présence de logements sociaux avec des propriétaires privés. Il est rappelé l'importance de faire le projet pour donner l'accès à l'assainissement aux maisons situées « impasse de la Couarde ».

Compte rendu des décisions prises par Madame Le Maire dans le cadre des délégations consenties par le Conseil Municipal :

Objet de la Commande : Cimetière – Cavurnes

Fournisseur : Pompes Funèbres Brémand (St Hilaire La Palud) – Montant : 3 494 € TTC

Madame Le Maire rappelle à l'assemblée que l'achat de cavurnes est prévu au budget 2025. Elle précise qu'il n'y a plus de cavurnes disponibles actuellement. Elle informe avoir passé commande auprès des Pompes Funèbres Brémand.

Questions diverses

a. Chemin de la Vigne

Madame Le Maire informe le conseil que les terrains derrière la mairie sont vendus. Elle fait part du courrier reçu des Consorts Janneau, sur la convention entre la mairie et les propriétaires pour faire le chemin. Il est décidé d'attendre la fin des constructions pour faire le chemin.

b. Rue de l'église

Madame Le Maire informe qu'avec les adjoints, une discussion s'est engagée autour du stationnement sur la place de l'église. Ils proposent au conseil de limiter le stationnement à 4h pour libérer des places pour les associations et l'accès aux commerces et services publics.

c. Site internet

Madame Le Maire fait part au conseil d'une demande de publication des comptes rendus sur le site internet. Le nouveau site internet sera mis en ligne avec les comptes rendus avant la fin de l'été. Proposition de publier sur panneaupocket en attendant.

d. 5^{ème} saison

Animation le 15 juin prochain sur l'ancien site Mathé

e. 13 juillet

Cette année pas de défilé en sans culottes car peu de participation des habitants.

Madame Le Maire est revenue sur l'inauguration de la traversée du bourg du Vanneau, c'était une belle inauguration mais peu de monde. Nous avons perdu la motivation.

f. Problème chien

Madame Le Maire est allée chez le propriétaire dont les chiens s'échappent du jardin quand des personnes passent près de la propriété. Le propriétaire s'est engagé à surélever la barrière et mettre un brise-vue.

g. Chien perdu

Madame Le Maire informe qu'un chien a été trouvé au stade de foot. Le propriétaire ne se manifeste pas, le chien n'est pas identifié. Pour l'instant, il est à l'atelier municipal.

h. Rue de la Belette

Bruno Cardinaud informe qu'il manque un panneau de signalisation dans la rue de la Belette en bas de la rue de Gémond.

i. Rencontre département /ID79

Proposition de mettre en place des balisettes fixées sur la route pour permettre le ralentissement. Limitation à 30 km/h entre la boulangerie et le bar « l'autre deux »

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h
Prochains CM : 7 juillet 2025

Nadia JAUZELON	Guillaume GUÉRIN